l'Etat, mais aucune nouvelle rassurante n'est encore parvenue rue Royale.

Le transport reste introuvable et l'on craint vivement que ce bâtiment de construction ancienne, n'ait pu résister à une mer démontée et se soit perdu, corps et biens, pendant la traversée, toujours dangereuse, du golfe de Gascogne.

La « Vienne » est commandée par le lieutenant de vaisseau Barbier, ancien aide de camp de l'amiral Besnard.

Son armement se compose de deux canons de 90 millimètres. On dit que son équipage compte 73 hommes et non 49, comme on l'avait annoncé.

ENVOI DU « GALILEE »

Toulon, 29 décembre. — Le croiseur « Galilée », commandé par le capitaine de frégate Jaurès, a reçu mission d'aller à la recherche de la « Vienne », que l'on croit perdue sur la côte d'Espagne.

Le commandant Jaurès, dont on se rappelle la belle conduite, lors de la délivrance des marins de la « Frasquita », a fait télégraphier à tous les permissionnaires qui se trouvent dans les environs de Toulon de rallier le bord.

L'effectif sera complété par des marins pris sur les autres navires de l'escadre.

L'Election Sénatoriale
DU NORD

Fédération des Groupes socialistes indépendants

(Constituée à Denain le 21 juin 1903)

Les délégués sénatoriaux socialistes indépendants et les groupes de la Fédération sont priés de désigner des délégués pour le Congrès qui se tiendra, à Douai, *A la Taverne*, le dimanche 3 janvier, à trois heures et demie précises.

ORDRE DU JOUR :

— *Attitude à tenir à l'élection sénatoriale du 10 janvier.*

NOTA. — Il ne sera pas envoyé d'autre convocation que le présent appel.

***

Rien de nouveau dans le ciel sénatorial. Mêmes étoiles : Tribourdaux, Chatteleyn, Scrive. Mêmes heurts.

L'*Echo* concentre et projette les rayons pâles de M. Chatteleyn ;

La *Dépêche* se perd en grâces tantôt vers M. Chatteleyn ,tantôt vers M. Scrive, — à telle enseigne qu'on ne saura bientôt plus auquel des deux, elle donne son cœur ;

Et le *Progrès*, tout en jetant feu et flammes pour M. Tribourdaux, s'évertue à ménager les 99 électeurs de M. Chatteleyn.

En résumé, on se tâte chez nos adversaires ; on se mesure de l'œil ; on se pique légèrement de la plume. La bataille ne s'engagera à fond qu'après les étrennes, lorsque le Congrès de Douai aura décidé de l'attitude que prendront les socialistes indépendants dans l'élection du 10 janvier.

Jusque-là, nous n'avons pour notre part qu'à marquer les coups ; mais ils sont si insignifiants que le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Laissons donc le *Progrès* et l'*Echo* se réclamer de Jules Ferry, se jeter à la face ses pensées, se renvoyer ses actes. Du moment que Jules Ferry ne peut plus intervenir pour crier « L...ichez-moi la paix ! » le *Progrès* et l'*Echo* ont également partie belle, — ce qui ne signifie pas que Jules Ferry, vivant, aurait porté sous son aile, M. Chatteleyn au Sénat.

Nous croyons même qu'entre celui-ci et M. Tribourdaux, il aurait préféré ce dernier, — tout comme nous !

De deux maux, il faut savoir.. vous connaissez l'antienne !

VIEILLE HISTOIRE

Nous avions mis un point final à notre polémique avec le *Progrès*, quand diverses lettres attestant la parfaite bonne foi qui avait inspiré nos critiques sur l'attitude prise par M. Robert au Congrès républicain du 23 décembre, *nous sont parvenues*, avec prière d'insérer.

Nous avons hésité à verser ces documents dans un débat que nous considérions comme épuisé. C'est pourquoi nous nous sommes borné à la lettre de M. Cliquennois-Paques qui confirmait catégoriquement notre version.

Mais l'honorable M. Mourmant tient aussi à prendre sa part de responsabilités aux côtés de son coreligionnaire et ami M. Cliquennois-Paques et il est venu nous demander d'insérer la lettre qu'il nous avait adressée dès hier et que nous avions cru devoir réserver par discrétion et afin de ne pas rouvrir, en ce moment, une querelle sur laquelle l'opinion républicaine est déjà pleinement édifiée.

Nous ne pouvons refuser à M. Mourmant de prendre position dans le débat, d'autant que nous avions fait appel à son témoignage.

Voici donc la lettre de M. Mourmant :

Lille, le 28 décembre.

Monsieur le Rédacteur en chef du *Réveil du Nord*,

Je viens de lire l'article que publie, sur l'élection sénatoriale, le *Réveil du Nord* d'aujourd'hui.

Puisque vous faites appel au témoignage de certains de mes amis et au mien, j'ai le devoir d'affirmer que, quand M. G. Robert est monté à la tribune pour poser sa candidature, il a, au nom de *la discipline et de l'abnégation* déclaré qu'il s'effacerait devant le candidat le plus favorisé et engagé ses concurrents à agir de même.

La conduite de M. G. Robert après le 1er tour de scrutin est donc aussi inexcusable que contraire à ses engagements, car si, à ce moment, il avait *seulement gardé le silence*, la conclusion logique des paroles qu'il avait prononcées étant son désistement en faveur du candidat arrivé le premier, ses électeurs, se conformant à ses indications et à ses déclarations précises et catégoriques, auraient reporté leurs voix sur M. Debierre, arrivé en tête des 4 candidats.

Je ne veux d'ailleurs d'autre preuve de ce que je dis que les manifestations peu flatteuses et peu sympathiques qui ont accueilli les paroles de M. G. Robert, lorsque, modifiant sa première attitude et oublieux de la *discipline et de l'abnégation*, il s'est désisté en faveur du candidat arrivé le second.

Ceci dit, j'estime comme vous, que cette polémique a assez duré et j'ajoute que si nos ennemis s'en réjouissent, leur joie sera de courte durée, car les questions de nuances et de personnes ne nous empêcheront pas de voter contre les deux candidats plus ou moins réactionnaires et cléricaux qui briguent un siège au Sénat.

Veuillez agréer, etc... .

M. MOURMANT,
délégué sénatorial, conseiller municipal de Lille.

***

Un autre délégué sénatorial qui signe « *Un électeur de droit* » nous envoie, en s'inspirant des mêmes considérations que MM. Cliquennois-Paques et Mourmant, le tableau suivant des résultats du deuxième tour de scrutin au Congrès républicain.

— « *Il y avait trois tables de scrutin, nous écrit-il.*

» A la première table votaient les délégués des arrondissements d'Avesnes, Cambrai et Douai.

» A la seconde les délégués des arrondissements de Dunkerque, Hazebrouck, Lille et Valenciennes.

» A la troisième, les électeurs sénatoriaux de droit.

» Voici les résultats :

1re TABLE
(Avesnes, Cambrai, Douai)

MM. Debierre	37 voix.
Tribourdeaux	29 voix.
Majorité pour M. Debierre	8 voix.

2e TABLE
(Dunkerque, Hazebrouck, Lille et Valenciennes)

MM. Debierre	45 voix.
Tribourdeaux	36 voix.
Majorité pour M. Debierre	9 voix.

3e TABLE
(Electeurs de Droit)

MM. Debierre	18 voix.
Tribourdeaux	40 voix.
Majorité pour M. Tribourdeaux	38 voix.

Et notre « électeur de droit » conclut :

— « De ces chiffres, il ressort, clair comme le jour, que M. le docteur Debierre était le candidat, non pas de l'arrondissement d'Avesnes comme on a essayé de l'insinuer, mais de la majorité des délégués de tous les arrondissements du Nord et que ce sont les « électeurs de droit » qui l'ont infériorisé de cinq voix, au total général.

» Je vous prie, Monsieur, de dire cela, non pas pour envenimer les discussions entre républicains, mais pour bien fixer un point d'histoire, à l'intention de M. le Préfet du Nord qui me comprendra sans que j'aie besoin d'ajouter un mot, ici, me réservant de parler ailleurs, le cas échéant....

» Recevez, etc.....

Un Electeur de Droit. »

***

La cause est définitivement entendue, comme on dirait au Palais.

M. Debierre, lui-même, nous en voudrait d'insister ; aussi prions-nous ses amis de s'en remettre à l'avenir pour les réparations légitimes qui lui sont dues.

—o—

ERRATUM. — Un défaut de correction a rendu difficilement compréhensible le dernier alinéa de la lettre de M. Cliquennois-Paques, que nous avons publiée, hier. Nous croyons devoir rétablir ce passage. Le voici :

— « *Des protestations énergiques, avait écrit M. Cliquennois-Paques, ont accueilli ces paroles qui constituaient en réalité, un MANQUEMENT à la discipline républicaine que M. Robert avait justement recommandée en se présentant à nos suffrages.* »

Faits Divers
HORS RÉGION

HORIRBLE ASSASSINAT

Nancy, 29 décembre. — Hier matin, vers huit heures, des ouvriers qui se rendaient à leur travail en suivant le chemin de halage du canal, intrigués par la vue d'un paquet qui surnageait sur l'eau, près du pont Molitor, l'attiraient à eux et l'amenaient sur la berge.

Le paquet était enveloppé d'une couverture de laine rouge et ficelé avec une grosse ficelle, dite cordeau.

Un des ouvriers coupa la ficelle et écarta la couverture, mais il recula en poussant un cri d'horreur : il venait de mettre à découvert le cadavre ensanglanté d'un homme n'ayant pour tout vêtement que sa chemise et portant au visage, au-dessus de l'œil gauche, trois blessures paraissant provenir de coups de couteau et avoir été faites tout récemment.

La mort ne remonterait pas à plus de huit heures.

La police et le parquet, immédiatement avertis, se sont rendus sur les lieux et ont ouvert une enquête.

L'identité du cadavre ne tarda pas à être établie.

C'est un nommé Alexandre Horwitz, âgé de 50 ans, d'origine polonaise, marchand de bimbeloterie et logeant en garni au numéro 25 de la rue de la Visitation.

Horwitz passait pour être dans une certaine aisance. Il recevait souvent la visite de deux jeunes compatriotes, les nommés Sanzer et Schnapp, âgés de 23 ans, arrivés récemment à Nancy.

Le crime a été commis vers minuit et alors que le malheureux dormait Schnapp et Sanzer étaient couchés dans sa chambre. Dès qu'ils le virent assoupi, ils l'assommèrent et l'achevèrent à coups de couteau ; puis ils allèrent chercher une petite charrette dite baladeuse, remisée dans une cour connue d'eux, y placèrent le cadavre, ficelé comme je vous l'ai dit, et allèrent le jeter à l'eau.

Le coup fait, ils ramenèrent la charrette, fermèrent la porte de la chambre à clef et prirent le train pour Metz ou Paris.

Le crime avait eu le vol pour mobile. Tous les bijoux que possédait Horwitz, et ils étaient nombreux, ont disparu. Une somme de cent francs, qu'il avait retirée, il y a quatre jours, de la caisse d'épargne, a également disparu.

Le signalement des meurtriers a été envoyé dans toutes les directions.

DANS LA RÉGION
LES GREVES

Au Pont-de-Nieppe
Solidarité ouvrière

La réprobation contre M. Jeanson va s'accentuant ; *nos braves compatriotes de Nieppe* témoignent de leur pitié pour ses victimes par des dons nombreux en nature et par leurs souscriptions. Ce mouvement va s'affirmer davantage ; nous donnons aujourd'hui, bien qu'elle soit longue, la liste des souscripteurs et des dons reçus . puissions-nous en publier de nombreuses et plus longues encore.

Anonyme 20 fr. — Florimond Goquier 3 fr. — H. Huguebaert, 2 fr. — J. Ruben, 1 fr. — Lifristi H., 0,50. — Ch Cailleau, 2 fr. — L. Godin, 2 fr. — J. Callens, 1 fr. — Anonyme, 2 fr. — Tileca, 0,25. — H. Marr, 1 fr. — Vanghelve, 0,50. — V. Spy, 0,25. — Segard, 0,10. — Anonyme, 1 fr. — Courdant, 0,50. — H. Delvoye, 1 fr. 50. — Baert, 1 fr. 50. — *Veuve Bernard*, 0,20. — Anon[illegible], 2 fr. — Huin, 1 fr .— Planque M., 0,50. — G. [illegible]emaine, 2 fr. — L. Lemaire fils, 0,50. — Derhao frères, 1 fr. — Lamerand Lebleu, 1 fr. — Torré, 2 fr. — L. Palou, 0,50. — A. Lotzen, 0,50. — J. Boutry, 1 fr. — Anonyme, 0,50. — Deman, 0,50. — P. Lancelle, 0,50. — Mlle Pitot, 1 fr. 50. — Dekeulf, 0,20. — Poupart L., 1 fr. 50. — Boone, 0,40. — Fratré, 0,25. — Savaete, 0,25. — Henneman, 0,25. — Porteman, 0,50. — Castrique, 1 fr. — Lamoo Fontaine, 0,50. — Auguste, 0,25. — Anonyme, 0,30. — Pierre Quoilannes, 0,50. — Thulie, 0,25. — Fertin, 0,25. — Demulière, 0,50. — Vandamme 0,25. — S. Murtheim, 0,10. — M. Huguebart, 0,10. — M. Muylaert 0,50. — Anonyme, 1 fr. — Decupper J.-B., 1 fr. — Anonymes, 2 fr. 50. — Soufflet, 0,75. — Anonymes, 2 fr. 90. — Loridan, 0,75. — Pardœn, 0,20. — Liévois, 0,50. — Ooghe, 0,50. — Fauquenoy, 0,50. — Anonymes, 1 fr. 70. — Pruvost, 0,50. — Verbecque, 0,50. — Anonymes, 1 fr. 80. — Vertineul, 0,50. — Pourcelle, 0,25. — Grignon, 0,25. — Cardon, 0,75. — Poissonnier, 0,50. — J. Vermersch, 0,50. — Henri Chieus, 20 fr. — Gilquin 2 fr. — Quête faite à Armentières par les grévistes avec leurs enfants, 338 fr. 15. — Soirée vocale et instrumentale au *Voltigeur* au Pont de Nieppe, 27 fr. 75. — Après une chanson au *Perroquet*, 0 fr. 80. — Un groupe de musiciens, 2 fr. 75. — J. Despringère, 1 fr. — *Au Perroquet*, 1 fr. 50. — Chez Courdant, après plusieurs chansons par Nauwyanck, 1 fr. 45. — Par Julienne Boudry, 1 fr. 65. — Par Stragier, 1 fr. 40. — Par Nauwyanck, 1 fr. 10. — Par Rondelez, 1 fr. 15. — Ap[illegible] un tir à l'arbalète, 2 fr. 15. — A la *Ville de Gand*, par Thomas, 1 fr. 60. — Au *Cœur Joyeux*, 6 fr. 60. — Après l'accordéon, 2 fr. 70 — Aux Anciens militaires, 6 fr. — Quête de G. Roussel, Noël, 5 fr. 35. — Mouquet, 1 fr. — Estaminet du *Kiosque*, 1 fr. 60. — Paul Fache, 2 fr. 05. — Estaminet des *Chauffourniers*, reste de compte, 0,50. — Anonyme, 4 fr. 55. — Chez Odon Turpin, coiffeur · Clareboul, 0,20. — Vanghilven, 0,50. — Deivage, 0,25. — Savaete, 0,15. — Renard, 0,10. — Pruvost, J. 0,15. — Becuwe, 0,10. — Delorence, 0,20. — Verhaeiel J.-B., 0,50. — Beaghet F., 1 fr. — Pencelle, 0,50. — Theilier, 0,50. — Theilier, 1 fr. 50 — Hazebrouck, 0,50. — Bouquet, 0,50. — Anonyme, 0,50. — Dewailly, 0,50. — Nieppols, 1 fr. — Deschildre, 2 fr. — Bourt, 1 fr. — Dupont D. 2 fr. — Cousin V. 0,50. — Cousin F., 0,50. — Deschildre Collet, 1 fr. — Leroy H., 0,50. — Leroy A. 0,50. — Facon, 1 fr. — Vroman, 1 fr. — Blanquart, 0,50. — Dubus, 0,50. — Bossaert, 0,50. — Vampoulle, 1 fr. — Chitrec, 0,50. — Anonyme, 0,50. — Lefebvre, 0,50. — Deleltrez, 0,50. — Feinte, 4 fr. 25. — Barette, 0,25 — Anonyme 0,50. — Duflos, 1 fr. — Richard 2 fr. — Gruson Ch., 1 fr. — Lecœuche, 0,50 — *Demeulaere*, 0,50. — Dewein, 0,50. — Salomé, 0,50. — Waultre 0,50. — Deseine, 0,50. — Parmentier, 0,50. — Deschildre, 0,50. — Wydaux, 0,50. — Anonyme, 0,50. — Barthler, 0,50. — L'heureux, 1 fr. — Ch. Hommey, 0,25. — Vanghilwen, 0,50.

Nous rappelons à tous les travailleurs qu'ils peuvent adresser leur obole, le produit des soirées ou conférences organisées en faveur des grévistes, soit au citoyen Pierre Vermersch, secrétaire du Comité de la grève au Pont-de-Nieppe ; soit au citoyen Desmons, au *Réveil du Nord*, 44, rue de Béthune.

A Tourcoing

M. Baratte est un homme très singulier.

S'étant rendu compte, après trois jours de réflexion, qu'il avait commis une gaffe en récusant de la façon brutale que l'on sait l'intervention de l'Administration municipale dont il avait tout d'abord accepté l'entremise, M. Baratte s'est dépêché d'écrire derechef aux journaux pour leur faire savoir que sa première lettre s'adressait non pas à l'Administration, mais « à M. Salembien, négociant et adjoint. »

La seconde missive de M. Baratte est un vrai monument d'incompréhensibilité. Elle n'est point de nature à relever le prestige de son auteur, ni même à tirer ce dernier du mauvais cas dans lequel il s'est placé.

Tout le monde a bien saisi qu'en accomplissant sa démarche de conciliation, M. Salembien, « négociant et adjoint », agissait au nom de l'Administration municipale.

M. Baratte, seul, ne l'a pas compris. Quand nous disions que M. Baratte était un homme très singulier...

Au Cateau

Comme nous le disions dans notre numéro d'hier, samedi dans l'après-midi, des racoleurs envoyés par les patrons étaient allés de porte en porte pour essayer de faire rentrer les ouvriers à l'usine.

Le bruit courait même en ville et dans les villages voisins, que les grévistes étaient rentrés à l'usine.

Donc, pour montrer à la population Catésienne qu'ils maintenaient toujours leurs revendications, les grévistes avaient décidé de faire hier une promenade en ville, et s'étaient donné rendez-vous sur la Grand'Place.

La police était sur le pied de guerre et traversait la place en tous sens, empêchant même des grévistes seuls de la traverser.

Pourchassés à droite, à gauche, un groupe de grévistes put se former et sans bruit, sans chant, sans provocation, se promenèrent dans les rues de la ville.

A trois heures et demie, le citoyen U. Claisse, secrétaire de la grève et du syndicat, alla rejoindre ce groupe, chemin de Montay, et avec tous les grévistes rentra en ville.

Le citoyen Claisse fut mené au bureau de police. Les citoyens Eugène Bléhaut et Henri Pluchart se trouvant à ses côtés, furent appréhendés et conduits au violon.

Les gendarmes se trouvant dans la rue Victor-Hugo, ventre à terre, se ruèrent sur le groupe de grévistes composé en majeure partie de femmes et de jeunes filles.

Devant ces faits ignobles, devant cette charge sur des femmes paisibles, on se demande si ceux-là mêmes qui sont chargés de faire respecter l'ordre ne provoquent pas des désordres ?

Ces faits ignobles ont provoqué une immense sensation dans la population Catésienne qui tout entière est sympathique aux grévistes, qui, nous en sommes sûrs, par leur calme et leur énergie à maintenir leurs droits et leurs revendications sortiront victorieux de cette lutte qu'ils ont engagée contre leurs exploiteurs.

A cinq heures et demie, les prisonniers sur la demande de leurs camarades furent remis en liberté.

Les congrégations à la Cour d'appel

La Cour de Douai, chambre correctionnelle a rendu lundi onze arrêts dans les poursuites intentées contre des membres de la Congrégation dissoute des Petits Frères de Marie, établis à Lille, à Croix, Morbecques, Renescure, Linselles, Flines-les-Raches, Fressies et Courrières.

Ces olibrius s'étaient dits sécularisés. Ils ont été acquittés, sauf ceux de Lille (rue Saint-Martin d'Esquermes et rue de Canteleu).

L'arrestation d'un notaire clérical
A VALENCIENNES

(Nouveaux détails)

Le cliché habituel : « l'émotion produite par l'affaire X... n'est pas encore calmée », est, pour une fois, dépassé par la vérité. Le récit de l'arrestation du notaire Lefebvre, relaté par la plupart des journaux du matin, a fait un bruit énorme, et vivement ému l'opinion publique, dans la région où l'étude avait de nombreux clients, recrutés de préférence dans les sphères réactionnaires.

Inutile de dire que l'affaire est enveloppée d'un mystère profond, et que, non seulement dans la famille, ce qui s'excuse, mais dans tout le monde catholique, des démarches multiples sont faites et des précautions prises, pour atténuer le scandale et parer aux divulgations gênantes. Voici, néanmoins, les renseignements que nous avons pu recueillir.

C'est sur la plainte d'un créancier fameux aussi de Thérèse Humbert, le dunkerquois Léonce Marchand, que le parquet de Valenciennes ouvrit l'œil.

M. Marchand, qui, naturellement était depuis longtemps en relations avec le père Lefebvre et avec l'étude, avait confié à l'inculpé la vente d'une ferme située dans l'arrondissement.

Après avoir attendu un certain temps le règlement, il réclama au notaire, qui lui fit parvenir une partie de la somme.

Après une seconde et vaine réclamation pour le solde, M. Marchand en référa au procureur de la République, qui commit deux notaires pour la vérification des écritures.

La plainte avait été retirée, mais l'examen des livres fit constater des écritures fictives, constituant des faux, et passées afin de masquer un déficit qui, à première vue, fut évalué à 130,000 fr. environ.

Le parquet n'hésita pas alors à agir.

Le déficit n'est pas assurément borné à la somme que nous indiquons plus haut, et il ne pourra être connu qu'après l'examen définitif de la comptabilité, qui demandera un certain temps.

On pense qu'il atteint peut-être 500,000 fr.

Toute la journée, les tramways ont amené à l'étude de nombreux clients, venus principalement d'Onnaing, Saint-Saulve, Curgies, clientèle surtout agricole. Défilé lugubre, s'il en fût, de gens apeurés, cherchant des renseignements, réclamant un remboursement qu'on ne pouvait leur accorder.

Chez certains, les réponses des clercs : « Nous ne savons rien », provoquaient de véritables crises de désespoir.

Un certain nombre sont dans des conditions identiques à M. Marchand. Tel cultivateur avait fait vendre son grain, des bestiaux, par l'intermédiaire du notaire, et n'avait pas touché. Tel autre avait laissé là son argent en réserve, pour l'avoir facilement sous la main.

Un fermier de Saint-Saulve « en est » ainsi de 4,000 francs.

On cite encore une demoiselle d'Onnaing, récemment sortie d'un couvent de Lille, et qui avait en l'étude sa dot, soit une trentaine de mille francs.

Une autre question se pose, qu'il serait intéressant d'éclaircir :

On n'a pas oublié la campagne menée dans la presse dite « des honnêtes gens » en faveur des retraits de la caisse d'épargne.

Le « Valenciennois », organe de la réaction locale, s'était associé résolument à ces manœuvres de dénigrement du crédit national.

Est-il donc absurde de se demander quels conseils financiers on donnait, à ceux, qui, suivant les instructions des journaux de droite, réclamaient le remboursement de leurs livrets ?

N'eût-il pas été naturel, alors, qu'on leur indiquât une banque, une étude bien pensante, où leurs économies fructifieraient sous la garde de Dieu et la bénédiction papale, conditions intégralement remplies chez Me Jules Lefebvre ?

Les trop fidèles moutons de Panurge recevraient là une leçon sévère dont on ne les plaindrait peut-être pas suffisamment.

On dit, d'autre part, que la famille fait annoncer que les créanciers de l'étude vont être désintéressés, et qu'en conséquence, Lefebvre va être mis en liberté provisoire.

Nous croyons qu'en effet, cette mesure de faveur pourrait être accordée, le cas échéant, mais non seulement après remboursement, mais moyennant une caution importante.

La Chambre des Notaires s'est réunie hier pour s'occuper de l'affaire et désigner sans doute un intérimaire ou un curateur pour l'étude. Nous ignorons le nom de l'officier ministériel choisi.

Un homme grièvement brûlé à Mouchin

Un commencement d'incendie s'est déclaré dimanche soir, vers huit heures, dans l'écurie de M. Léon Maton, cultivateur à Mouchin.

Louis Lacquement, âgé de 71 ans, domestique, était rentré vers sept heures, et il avait, comme d'habitude, allumé la lanterne pour aller se coucher à l'écurie.

Que se passa-t-il alors ? Nul ne le sait. Mme Maton en sortant dans la cour, aperçut une vive clarté par la lucarne de l'écurie ; elle appela aussitôt son mari, qui s'élança en toute hâte à l'écurie ; il vit alors toute la litière en flammes, et le malheureux Lacquement se débattant à demi-asphyxié ; une fumée épaisse se répandait dans toute l'écurie et il était presque téméraire d'y entrer.

M. Maton, aidé de quelques voisins qui étaient accourus, parvint à retirer Lacquement et à éteindre l'incendie, qui eût pris des proportions considérables si l'écurie n'avait pas été voûtée.

Lacquement est horriblement brûlé sur une grande partie du corps et plus particulièrement aux jambes. Son état est désespéré.

Mort accidentelle à Bapaume

Dimanche matin, M. Poteau, 50 ans, directeur de la fabrique de sucre de M. Provins, à Bapaume se promenait dans la ville.

Tout à coup il fut pris d'un éblouissement, et tomba à la renverse, la tête portant violemment sur la bordure d'un trottoir.

Relevé sans connaissance par des témoins de la chute, M. Poteau fut ramené à son domicile où il expira peu après. Le malheureux avait le crâne fracturé.

Tué d'un coup de couteau à Berry-au-Bac

Nous avons raconté hier succinctement dans quelles circonstances s'était déroulé le drame de Berry-au-Bac, près de Laon.

Voici de nouveaux détails sur cette affaire :

C'est la ferme appartenant à Mme veuve Maugras, habitant Paris, gérée par M. Péchot, qui a été le théâtre de cet événement tragique.

Cette ferme occupe un nombreux personnel. Parmi les bergers, domestiques de culture, garçons d'écurie, filles de ferme, etc., qui travaillent sous la direction de M. Péchot, se trouvait un nommé Albert Lacour, âgé de 18 ans, domestique, employé en cette ferme depuis le 11 novembre dernier.

Lacour fréquentait une jeune fille du pays. Un de ses camarades, Paul Rouan, 19 ans, *berger à la ferme depuis le 18 septembre* et dont la famille habite Thillois, semblait éprouver les mêmes sentiments à l'égard de la même personne, d'où rivalité entre eux.

Vendredi donc, à table, pendant le repas du soir, une dissension s'éleva entre Rouan et Lacour. Vers six heures et demie, ce dernier sortit se dirigeant vers la grande porte où il s'arrêta, semblant attendre quelqu'un.

A ce moment, Rouan, précédant les autres domestiques de quelques pas, arrivait près de Lacour qui, se dressant brusquement devant lui, lui adressa quelques paroles qu'on ne put entendre ;puis, soudain, brandissant un couteau qu'il venait de sortir de sa poche, il lui en porta un coup en pleine poitrine.

Atteint au côté gauche, au-dessus du sein, le malheureux s'affaissa en poussant un cri terrible, et expira.

Sur ces entrefaites, des domestiques s'étaient précipités sur Lacour qui, stupide, son couteau sanglant à la main, restait adossé contre la porte. Ils l'empoignèrent et l'ayant désarmé et mis dans l'impossibilité de nuire, le livrèrent au garde champêtre qui, par hasard, passait devant la ferme pendant que se déroulaient ces tragiques événements.

Sous bonne escorte ,le misérable fut conduit à la chambre de sûreté où on l'enferma.

Le lendemain à midi, le procureur de la République et le juge d'instruction du parquet de Laon arrivèrent avec un médecin légiste, qui procéda à l'autopsie du cadavre du malheureux berger.

Un commencement d'asphyxie à Cambrai

Dimanche vers deux heures et demie, Mlle Catherine Duplouy, bonne au service de M. Bardin, débitant de tabac, rue de l'Ange, fut prise d'un grand malaise pendant qu'elle servait le dîner de ses patrons. Son indisposition persistant, on dut aller chercher M. Paul Mouteil, pharmacien, qui constata que Mlle Duplouy présentait tous les symptômes d'une asphyxie par le gaz d'éclairage, son état était assez grave et il fallut recourir à des inhalations d'oxygène.

Des infiltrations de gaz s'étaient produites depuis la veille dans la maison de M. Bardin, et dans celle de son voisin, M. Wiart, cafetier, dont la famille a été sérieusement incommodée. Avant-hier soir, et par mesure de précaution, M. Wiart a même dû éteindre toute lumière dans son établissement ; les portes et fenêtres des locaux ont été ouvertes afin de permettre leur aération complète.

Hier matin une tranchée a été ouverte et les recherches ont permis de reconnaître qu'un manchon reliant deux tuyaux de la canalisation était fissuré.

Dernière Heure

La présidence de la Chambre

Paris, 29 décembre. — Conformément à la décision de leurs délégués, les groupes de la majorité ministérielle se sont réunis, cet après-midi, pour s'occuper de la vacance du siège de président de la Chambre.

La gauche radicale, présidée par M. Sarrien, a décidé qu'il fallait remettre le choix du candidat à la succession de M. Léon Bourgeois à une réunion plénière de la majorité.

Elle a émis l'avis que cette réunion ne devrait avoir lieu que la veille ou le matin du jour de la rentrée, c'est-à-dire le 11 ou le 12 janvier, afin de ne pas livrer le nom du candidat choisi aux polémiques pendant quinze jours.

Elle a enfin été d'avis que tous les candidats appartenant à la majorité devraient prendre l'engagement de se désister en faveur de celui qui obtiendrait le plus grand nombre de suffrages.

M. Henri Brisson, qui assistait à la réunion, a déclaré qu'il serait candidat et s'est engagé à s'incliner devant le choix de l'assemblée plénière, quel qu'il fût.

Le groupe socialiste parlementaire a pris une délibération par laquelle il déclare que, soucieux de marquer sa fidélité à la politique du Bloc, il se ralliera à toute candidature favorable à cette politique. Il a indiqué néanmoins qu'en première ligne il plaçait M. Brisson en raison de son passé et de ses services .

Quant à la réunion plénière, le groupe y adhère mais il n'a pas émis d'avis quant à l'époque à laquelle elle devrait avoir lieu.

Le groupe radical socialiste a également décidé de confier à une réunion plénière de la majorité le soin de désigner le candidat. Il a donné mandat à ses délégués de poser la candidature de M. Henri Brisson, tout en prenant l'engagement d'observer la discipline et d'accepter un autre candidat s'il obtenait un plus grand nombre de voix.

L'union démocratique a également adhéré à l'idée d'une réunion plénière.

Elle est d'avis qu'elle ait lieu le 12 janvier, jour de la rentrée, en la fixant à deux heures et en reportant à quatre heures l'ouverture de la séance publique de la Chambre qui doit, on le sait, aux termes de son règlement, élire son président le jour même.

De la sorte on obtiendrait une réunion plénière de la majorité qui comprendrait le maximum de membres présents.

Le groupe a décidé que la désignation de l'assemblée plénière devrait avoir lieu à la majorité absolue des voix.

M. Henri Brisson reste seul candidat pour la réunion plénière des gauches qui aura lieu demain MM. Doumer et Etienne se sont désistés ce soir en sa faveur. M. Léon Bourgeois appuie vivement la candidature de M. Brisson.

Le nouvel ambassadeur russe à Paris

Paris, 29 décembre. — M. de Nelidof, ambassadeur de Russie, a présenté aujourd'hui ses lettres de créance au président de la République. Il s'est exprimé ainsi :

S. M. l'empereur de Russie ayant daigné me nommer son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès du gouvernement français, j'ai l'honneur de présenter à M. le Président de la République les lettres impériales qui m'accréditent en cette qualité.

En m'appelant à ces hautes fonctions, l'empereur, mon auguste souverain, a bien voulu me charger de ses sentiments de sincère amitié, ainsi que du profond et sympathique intérêt qu'il porte à la France.

Il m'a ordonné également de vouer tous mes soins à la conservation et au développement des liens intimes qui unissent nos deux pays, dont l'alliance, servant de garantie à leurs intérêts politiques, constitue un gage précieux pour le maintien de la paix.

Revêtu d'une pareille mission, je serais heureux de pouvoir, à l'instar de mon prédécesseur, y consacrer tous mes efforts avec l'espoir de rencontrer aussi, pour y réussir, le concours bienveillant du gouvernement français, à la confiance personnelle de monsieur le Président de la République.

Le Président de la République a répondu en ces termes :

Il m'est particulièrement agréable de recevoir de vos mains les lettres par lesquelles Sa Majesté l'empereur de Russie vous accrédite auprès du gouvernement de la République en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

La France accueillera avec joie la nouvelle assurance de l'intérêt que lui porte le souverain magnanime auquel elle a elle-même donné son affection. Et ce gouvernement qui connaît les sentiments de la France, ne cessera de travailler au développement de l'intime alliance où nos deux pays ont trouvé la sécurité pour leurs intérêts la liberté pour leur politique, concordante, et le monde un élément essentiel de l'équilibre universel et un gage de paix.

Aussi, êtes-vous assuré de même que votre éminent prédécesseur, du concours actif et cordial du gouvernement de la république.

Mon amitié pour l'empereur, au choix duquel vous ont désigné de longs et brillants services, vous est une garantie de ma confiance personnelle.

L'Enquête sur l'affaire Humbert

Paris, 29 décembre. — La Commission d'enquête sur l'affaire Humbert a entendu M. Caillaux qui a expliqué que, pendant qu'il était ministre des finances, il n'eut rien à faire contre le non-paiement des droits de succession, car la succession remontait à 10 ans.

La Commission s'est ajournée à la rentrée de janvier. Elle a décidé d'entendre Me Labori. Dans sa plaidoirie celui-ci a déclaré, on s'en souvient, qu'il y avait des hommes politiques compromis dans l'affaire.

Les Bagnes Cléricaux

Orléans, 29 décembre. — La cour d'appel a rendu aujourd'hui son arrêt dans l'affaire du Refuge de Tours. Elle confirme le jugement du premier tribunal avec de nouveaux considérants qui portent sur les douches, les caveaux, les croix de langue, et qui accordent des circonstances atténuantes fondées sur la difficulté de la tâche des religieuses et sur ce que certains modes de répression surannés constituaient au Refuge de Tours une sorte de tradition ! Voilà de bien bizarres considérants

FEUILLETON DU 31 DECEMBRE. N° 131

MARTYRE D'UN CŒUR

PAR

Pierre Maël

QUATRIEME PARTIE

LA CHUTE D'UN TITAN

X

Dans le sépulcre

Une exclamation étouffée monta aux lèvres de la jeune fille.

— Alors, si ce n'est pas Jossic, ce ne peut être que l'autre.

— Quel autre ? demanda Pierre qui ne comprenait plus.

— L'autre, c'est-à-dire l'Anglais, arrivé il y a six semaines, le frère de M. Hygin, celui qui s'appelle comme l'homme que M. Michel a *failli faire pendre*.

Ils se turent et se regardèrent, en proie à une immense émotion.

La lumière se faisait brusquement dans leur esprit.

Elle déchirait les voiles. Ils comprenaient, mais n'osaient y croire encore.

— Le frère de M. Hygin ? se récria Joël. Ce n'est pas possible.

— Mais, alors, intervint à son tour Pierre, ce Ponce Hygin serait ?

Il n'osa achever sa phrase.

L'hypothèse qu'elle évoquait lui paraissait si monstrueuse, si invraisemblable.

— Non, fit-il, je crois que nous devenons fous, les uns et les autres.

Pourquoi M. Hygin aurait-il commis ce crime, ou l'aurait-il permis ? Un homme si prodigieusement riche, qui dispose de millions ?

Car il n'est pas admissible que son frère si c'est bien son frère, ait pu le commettre sans que lui-même en fut informé ?

— Et, cependant, ajouta Jeanne, cette conclusion est obligatoire, si vous vous dites que, pour introduire ce prisonnier dans le souterrain, on n'a pu passer par le caveau du manoir, il faut donc qu'il y ait une autre entrée, celle par laquelle s'est enfui l'homme qui m'a attaquée tout à l'heure. Or, il est impossible qu'il en soit autrement.

Et, soudain, d'une voix éclatante, elle proclama sa conviction.

— L'autre entrée ? Mais je vais vous dire où elle se trouve ? Elle se trouve dans notre ancien clos de Kernjou, où M. Hygin a fait *construire son usine. Plus de doute.*

Un nouveau silence régna, pesant sur les trois interlocuteurs.

Il n'était pas nécessaire de commenter plus longuement les paroles de la jeune fille.

L'accusation s'en dégageait toute seule, précise, écrasante.

Et, cependant, il y eut un autre accusateur dont nul des trois spectateurs n'avait sollicité, ni même prévu le formidable et décisif témoignage.

Tandis que, écrasés par l'hypothèse terrifiante, Joël, Jeanne et Pierre se taisaient, n'osant échanger entre eux de nouvelles paroles, voici que, du sol, tel qu'une larve de ténèbres sur laquelle serait tombé un rayon de soleil, l'homme évanoui se souleva, livide, hoquetant, et s'appuyant sur ses mains débiles qui semblaient prêtes à se rompre, tant la maigreur en montrait l'ossature, murmura :

— Vous ne vous êtes pas trompés. Ceux qui m'ont enfermé dans ce caveau, *où je vis* depuis six mois, ceux qui, pour achever leur crime, m'ont versé le poison dont je meurs, sont bien Pontius Hygin et son frère Samuel Higgins.

Austin Tweed avait prononcé ces mots d'une voix caverneuse, en mauvais français.

Epuisé par l'effort qu'il venait de faire, il retomba en une nouvelle syncope.

Mais déjà, à la lueur qui l'éclairait, Jeanne avait dévisagé le mourant.

— Ah ! proféra-t-elle avec un cri terrible, je le reconnais, Joël, c'est l'homme que nous vîmes passer en voiture, il y a six mois, c'est le vieil Anglais, l'assassin de mon père !

XI

Cœurs de femmes

A Saint-Brieuc, dans sa chambre d'hôtel, *Cora attendait avec impatience* le retour de Michel Mohun ou, tout au moins, quelques lignes lui disant quel accueil avait été fait au jeune homme par la fiancée qui s'était cru le droit de l'accuser de trahison, de lui reprocher injustement son oubli.

Jamais, depuis la nuit terrible qui avait précédé l'attentat de Petrus Grunger, l'Américaine n'avait aussi cruellement souffert qu'en ce moment.

Voici qu'après dix-huit mois d'une réparation cruelle, elle revenait en France, en cette terre de Bretagne, où elle avait connu la douceur des larmes réparatrices, le bienfait des aveux qui sanctifient, du pardon qui régénère.

Elle y revenait, pure de toute faute, et pour tant telle qu'une coupable.

Elle avait tenu le serment d'amitié fait à Berthe du Guer.

Elle avait veillé sur le fiancé de son amie; elle avait détourné de lui les menaces et les *embûches de Samuel Higgins*, ourdies par Ponce Hygin.

Elle avait réparé les dix années de complicité inconsciente qui l'avaient liée à ce grand criminel, et, *par un miracle de générosité*, elle n'avait point livré son ancien amant.

Elle avait même supplié Michel d'épargner cet homme contre lequel l'ancien officier n'avait que trop de griefs légitimes, trop de motifs de haine justifiant, non une vengeance, mais un châtiment.

Et Michel Mohun avait accédé à sa prière; il avait promis *de ne point frapper Ponce* si la légitime défense ou la sécurité de Berthe ne l'y obligeaient pas.

Et, ayant fait cela, Cora Helwitt se sentait sous le coup d'un injurieux soupçon.

Non ,en vérité, ceci dépassait la mesure de sa résignation.

Elle avait désiré une grande souffrance qui lavât la honte passée, qui rachetât sa *misère morale*. Dieu lui avait accordé cette souffrance désirée amèrement.

Mais elle n'avait pas prévu ce dernier mot de l'expiation.

Berthe ne lui devait que reconnaissance et amour pour son dévouement.

Berthe allait la payer par la haine et le mépris immérités.

Oh ! cette peine-là était terrible, excessive. Cora se raidissait contre ce châtiment qui lui paraissait exorbitant.

Elle souffrait trop.

Et, pourtant, que de joie ce retour n'aurait-il pas dû lui donner ?

Elle revenait en Bretagne, aux lieux mêmes où elle avait connu le repentir sauveur.

Elle retrouvait ce mélancolique paysage qui avait saturé son cœur et ses yeux d'une poésie pleine de tristesse consolante.

Elle allait revoir sans doute ces coteaux du Blavet, ces arbres séculaires, ces vieux toits du Guer.

Soudain, elle éprouva un tressaillement; une angoisse l'oppressa.

Elle verrait le Guer, sans doute, mais elle reverrait aussi le Castel-Bangor.

Le Castel-Bangor, c'était le crime, la honte, le remords.

Le Castel-Bangor, c'était Ponce Hygin, l'amant criminel, qui, peut-être, convaincu de trahison, allait, lui aussi, lui jeter sa malédiction, l'accabler de son mépris.

Il en aurait presque le droit, puisqu'elle n'était partie que pour servir ses desseins, et elle les avait déjoués et combattus.

Pendant quelques instants, Cora demeura sous l'empire de cette appréhension.

Revoir Ponce ? aurait-elle le courage nécessaire pour cette rencontre ?

Mais alors le souvenir lui revint des terribles épreuves du Transvaal.

Elle revit les effrayants épisodes de la lutte et du drame.

Elle se vit, blessée par le poignard de Sam, blessée mortellement, car le coup, pour ne l'avoir point tuée sur l'heure, n'en avait pas moins fait un chemin très sûr à la mort.

Elle revécut les atroces journées qui avaient suivi, lorsque, survivant à la blessure, elle avait appris, par Alain et ses compagnons, la capture de Michel en trahison, sa condamnation à mort, sa délivrance inespérée, *leur fuite à travers l'Afrique* portugaise, le danger affronté par les deux hommes d'un voyage dans les mers du Mozambique.

Et ces réminiscences allumèrent en elle un ressentiment implacable.

Non. Elle ne craindrait pas de se trouver face à face avec Ponce Hygin.

Avait-elle donc à rougir de la conduite qu'elle avait tenue ?

Il ne l'avait envoyée là-bas, par delà les mers, que pour y accomplir une besogne d'infamie.

Elle ne l'avait acceptée que pour en *ruiner* l'accomplissement.

Elle avait agi en amie de Berthe et de Michel.

Pourquoi Ponce s'était-il fait leur ennemi ?

La journée se passa au milieu de ces sombres réflexions.

Le soir vint, et elle éprouva une déception de ne recevoir aucun avis de Michel.

Cora se raisonna , elle se dit qu'à une distance si proche, Mohun n'avait point osé, sans doute, lui adresser un télégramme qui eût décelé peut-être sa présence et l'aurait exposée *derechef* à quelque tentative du misérable Sam Higgins.

Car il était présent, lui aussi ; il séjournait au Castel-Bangor.

Ceci elle le savait beaucoup plus par intuition que par certitude.

Il était vraisemblable, en effet, que le forban, échappé du Cap, fût venu tout droit en France pour conférer avec son frère sur les mesures qu'ils devaient prendre en commun.

Et Michel tenait à le surprendre, à ne point le laisser échapper *cette fois*.

Cora dormit peu.

Sa pensée, fiévreuse comme son pauvre corps brûlé par la maladie, s'abandonna à de multiples imaginations.

Subit-elle le *contre-coup télépathique* de l'amour enfin récompensé de deux fiancés ?

Eut-elle seulement la divination de ce tête-à-tête exquis qui rapprochait les deux amoureux sur la terrasse du manoir du Guer ?

Toujours est-il que, longtemps, la tête enfouie dans l'oreiller, étouffant ses sanglots et les crises de toux qui déchiraient sa poitrine, Cora Helwitt pleura dans l'ombre de sa chambre sur l'ivresse de cet amour partagé, sur l'agonie de son propre amour.

(A suivre).